

Réunion du 15 mai 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaients
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Madame Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu CAHN
- Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Martine JUNG
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2017/164 - 62010 - Soutien au développement touristique
Proposition d'approbation du projet de convention de
partenariat Pass'Alsace à conclure avec l'opérateur OTIPASS
pour les sites du Vaisseau et du Château du Haut-Koenigsbourg
pour la période 2017-2020**

La Commission Permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide la poursuite de la participation du Vaisseau et du Château du Haut-Koenigsbourg au dispositif Pass'Alsace ;
- approuve les termes du projet de la convention de partenariat Pass'Alsace à conclure avec l'opérateur privé OTIPASS, dont les principaux éléments sont les suivants :
- le Pass'Alsace donne un libre accès aux sites partenaires de l'opération. Pour le Département du Bas-Rhin, les sites partenaires sont le vaisseau, 1 bis rue Philippe Dollinger 67000 Strasbourg et le Château du Haut-Koenigsbourg 67600 Orschwiller ;
- pour chaque utilisation du Pass 'Alsace, un reversement d'un montant TTC égal à 50 % du prix de vente public TTC sera dû aux sites partenaires. Le décompte annuel sera présenté aux sites partenaires au plus tard le 15 février de chaque année ;

Le solde en faveur ou à la charge des partenaires sera régularisé au plus tard le 1er mars de chaque année. S'agissant du Département, le solde est versé sur le budget principal.

La convention prend effet à compter de la date de sa signature et s'achève au 31 décembre 2020.

La Commission Permanente autorise son président à signer ladite convention, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170515-lmc1109509-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 16/05/17